

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

Affiché le 26/12/2023

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Date de la convocation : 15/12/2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Eric THICKETT.

Pouvoirs : Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

M. Patrick RAMOS à Mme Andrée JOUSSEAUME

Mme Laury-Anne RAULT à Mme Patricia LEPINE

Mme Arlette ROBIN à Mme Chantal SUBRA

Absents excusés : M. Gérard VILATTE

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/11/2023.

Le procès-verbal de la séance du 30/11/2023 est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 15 voix pour.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Acquisition de gilets de signalisation auprès de la société ACTUEL VET pour un montant de 221,90€ HT, 266,28€ TTC.
- Contrat annuel pour l'entretien de certains espaces verts de la Commune (rond-point d'Intermarché, les Oiseaux, la zone de l'Aubépin) par l'ESAT DE MARLONGES pour un montant de 2.865,50€ HT, 3.438,61€ TTC.
- Acquisition de livres pour les naissances auprès de la société EDITIONS EVENEMENTS ET TENDANCES pour un montant de 973,38€ HT, 1.026,92€ TTC.
- Remplacement du candélabre SZ84 rue des Cygnes par le SDEER17 pour un montant de 1.058,42€ HT, 1.494,48€ TTC.

Arrivée de Mme Andrée JOUSSEAUME avec le pouvoir de M. Patrick RAMOS et de Mme Béatrice PEREIRA

Délibération n°1 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré :

- Identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listées ci-dessus,
- charge Madame le Maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral, à l'EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°2 Partenariat avec Angoul'Loisirs – Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune et Angoul'Loisirs – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec Angoul'Loisirs, modifiant son article 3, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°3 Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée avant le 31/01/2024 aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	400€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	400€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€

- de prévoir les crédits correspondants au budget 2024,
- que la présente délibération entrera en vigueur dès réception de l'avis du Comité social territorial.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°4 RPE Intercommunal – Convention 2024-2027 de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer une convention 2024-2027 relative au fonctionnement du Relais Intercommunal avec les Communes de La Jarne, d'Angoulins, Thairé et Saint Vivien, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°5 RPE Intercommunal – Convention 2024-2027 de mise à disposition auprès des Communes d'Angoulins, Thairé, Saint Vivien et Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition de l'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE) Intercommunal auprès des communes d'Angoulins, Thairé et Saint-Vivien pour les années 2024-2027,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°6 Demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement de Châtelailon-Plage – avis suite enquête publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement de Châtelailon-Plage et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier conformément au choix du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°7 Actualisation des tarifs, taxes, redevances et participations 2024

Le Conseil Municipal :

Décide de la création et de l'actualisation des tarifs, pour 2024, tels qu'indiqués ci-dessous :

Cantine :

	2020	2021	2022	2023	2024
Repas maternelle	2,70€	2,70€	2,70€	2,70€	
T1 (coef 0-660)					2,70€
T2 (coef 661-1499)					2,97€
T3 (coef ≥1500)					3,11€
Repas primaire	3,20€	3,20€	3,20€	3,20€	
T1 (coef 0-660)					3,20€
T2 (coef 661-1499)					3,52€
T3 (coef ≥1500)					3,68€
PAI/grève/surveillance	-	-	-	1,00€	1,00€
Enseignants	6,00€	6,00€	6,00€	6,00€	6,52€
Facturation extérieurs ou non-inscrits	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€	10,00€
Facturation ALSH	-	3,50€	3,50€	3,50€	
Enfants					4,00€
Adultes					6,52€

Garderies :

	2020	2021	Jan. 2022	Sep.2022	2023	2024
Garderie matin	2,10€	2,10€	2,10€	2,00€	2,00€	2,00€
Garderie soir	2,60€	2,60€	2,60€	2,80€ T1 (coef 0-660) 2,95€ T2 (coef 661-1499) 3,10€ T3 (coef ≥1500)	2,80€ T1 (coef 0-660) 2,95€ T2 (coef 661-1499) 3,10€ T3 (coef ≥1500)	2,80€ T1 (coef 0-660) 2,95€ T2 (coef 661-1499) 3,10€ T3 (coef ≥1500)

Location de salle des fêtes :

	2021		2022		2023		2024	
	Commune	Extérieur	Commune	Commune	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
2 journées (week-end)	220,00 €	700,00 €	220,00 €	240,00 €	240,00 €	750,00 €	350,00 €	900,00 €
par jour suppl.	100,00 €	260,00 €	100,00 €	110,00 €	110,00 €	300,00 €	160,00 €	400,00 €
Caution dégradations	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution ménage/tri déchets	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	250,00 €	250,00 €

Concessions :

	2022			2023			2024		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concession classiques (2m2)	150 €	250 €	350 €	160 €	265 €	370 €	160 €	500 €	1000€
Concession Caves urnes	150 €	250 €	350 €	160 €	265 €	370 €	160 €	500 €	1000€
Concession Columbarium	415 €	705 €	955 €	440 €	740 €	1000 €	450 €	750 €	1000€
Renouvellement de toute concession existante							500 €	1000€	1500€

Frais de reproduction de documents :

- Photocopie :
 - Page A4 recto 0.18 €
 - Page A4 recto/verso 0.36 €
 - Page A3 recto 0.36 €
 - Page A3 recto/verso 0.72 €

Cartes postales:

- Vente de cartes postales: 0,40 €

Bourse aux Livres :

- Vente de livres, revues, magazines: 0,50 € 1,00 € et 2,00 €

Bulletin Communal :

- Encart 1 parution format carte de visite : 30 €
- Encart 1 parution double format : 50 €

Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.

Délibération n°8 Convention de soutien « Communes et Groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO.
- Autorise Madame le Maire à signer par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, pour la période du 01/01/2023 au 31 décembre 2025, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°9 Convention avec le Conseil Départemental 17 relative aux études pour l'aménagement de la traverse de Grolleau – RD939

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention « Etudes relatives à l'aménagement de la traverse de Grolleau RD3939 – Communes de la Jarrie, Croix Chapeau et Salles sur Mer » et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°10 Don de tables et de chalets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- Le don de matériel réformé (5 chalets et 36 tables en bois) des services communaux à des particuliers est approuvé dans les conditions ci-dessous :
 - o Les tables et chalets seront donnés en l'état sans aucune garantie de reprise ou de remise en état.
 - o Les tables et chalets seront à récupérer au CTM sur rendez-vous uniquement.
 - o Un maximum de 4 tables et 1 chalet sera donné par foyer.
 - o Les habitants de la Commune seront prioritaires pour candidater (un justificatif de domicile sera exigé : facture d'électricité, taxe foncière, contrat d'assurance habitation),
 - o Les candidatures seront à déposer en Mairie jusqu'au 29/02/2024, en fonction du nombre de demandes, un tirage au sort sera réalisé.
- Madame le Maire est autorisée à signer document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Délibération n°11 Demande de subvention au titre de la DETR, du Plan de relance DSIL et du Fonds Vert pour la végétalisation de la cour de l'école maternelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- de solliciter le financement de l'Etat au titre de la DETR 2024
- de solliciter le financement de l'Etat au titre de la DSIL 2024
- de solliciter le financement de l'Etat au titre du Fonds Vert
- Valider le plan de financement tel qu'annexé à la présente délibération
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.
- Autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 janvier 2024 à 18h.
- Dates de prochaines manifestations :
 - o Vœux du Maire dimanche 13 janvier 2024 à 11h à la salle des Fêtes
 - o Présentation du nouveau livre d'Au fil de nos mémoires samedi 23/03/2024
- Lancement du Passeport du Civisme avec les élèves de CM2 mercredi 20/12/2023 à la Mairie
- Subvention de 50 000€ du Ministère au titre de la reconquête du commerce rural pour la future boulangerie